

Cent soixante-sixième session

166 EX/19
PARIS, le 3 mars 2003
Original anglais

Point 3.5.1 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DE L'UNESCO AU SOMMET MONDIAL
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (GENÈVE 2003 ET TUNIS 2005)**

RESUME

Le présent document offre un aperçu des activités menées par l'UNESCO pour préparer le Sommet mondial sur la société de l'information et une récapitulation des propositions de l'Organisation concernant les éléments à faire figurer dans la Déclaration de principes et le Plan d'action.

Décision proposée : paragraphe 17.

Participation de l'UNESCO au processus préparatoire

1. L'UNESCO attache une très grande importance au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), sachant que les deux réunions du Sommet, en décembre 2003 à Genève et en 2005 à Tunis, sont parmi les principales rencontres prévues au calendrier mondial.
2. L'UNESCO s'associe pleinement au processus de préparation du Sommet, en tâchant de forger un consensus sur les quatre principes qu'elle considère comme indispensables à l'avènement de sociétés du savoir équitables – **l'égalité d'accès à l'éducation, l'accès universel à l'information (faisant partie du domaine public), la liberté d'expression et la diversité culturelle**.
3. Le processus d'élaboration de ce consensus s'est traduit principalement par les activités suivantes :
 - (a) l'organisation, au nom de l'UNESCO, d'une conférence intitulée "Perspectives européennes pour la société de l'information. Pré-Conférence régionale de l'UNESCO pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (région Europe)", par la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, en coopération avec le Gouvernement de l'Etat de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), le Commissaire fédéral aux affaires culturelles et aux médias et la deuxième chaîne de télévision allemande ZDF (Zweites Deutsches Fernsehen) (27-29 juin 2002, Mayence, Allemagne) ;
 - (b) la participation aux réunions formelles et informelles du Comité préparatoire (PrepCom I, 1er-5 juillet 2002, Genève (Suisse) ; PrepCom II, 17-28 février 2003 ; réunion informelle sur les contenus et les thèmes, 16-18 septembre 2002, Genève (Suisse) ;
 - (c) la participation aux conférences préparatoires régionales officielles : Conférence ministérielle régionale pan-Européenne (7-9 novembre 2002, Bucarest, Roumanie) ; Conférence préparatoire régionale pour l'Asie (13-15 janvier 2003, Tokyo, Japon), en marge de laquelle l'UNESCO a organisé une réunion-débat sur le thème "Diversité culturelle et linguistique" ; Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (29-31 janvier 2003, Bavaro, République dominicaine) et Conférence préparatoire pour l'Asie occidentale (4-6 février 2003, Beyrouth, Liban) ;
 - (d) l'organisation, avec la Commission nationale française pour l'UNESCO, d'un colloque international sur le thème "La liberté d'expression dans la société de l'information" (15 et 16 novembre 2002, Paris, France). Les débats qui ont eu lieu en novembre dernier pendant deux jours au Siège de l'UNESCO ont mis en évidence la portée décisive de la question de la liberté d'expression dans le cyberspace et montré combien il importe de respecter ce principe si l'on veut créer des sociétés du savoir équitables, respectueuses de la diversité culturelle ;
 - (e) l'organisation d'une séance d'information à l'intention des délégations permanentes (11 septembre 2002, au Siège de l'UNESCO, Paris, France) ;
 - (f) l'organisation, conjointement avec le Ministère brésilien de la science et de la technologie et le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, du "Forum international : l'Amérique latine et les Caraïbes dans la société de l'information" (26-28 septembre 2002, Rio de Janeiro, Brésil) ;
 - (g) l'organisation, conjointement avec l'UIT et Hondutel (Honduras Telecommunications Company), d'une réunion de consultation sur "Les défis et les promesses de la société de

l'information", avec les représentants des pays d'Amérique centrale (29-31 octobre 2002, Tegucigalpa, Honduras) ;

- (h) l'accueil au Siège de l'UNESCO d'une réunion des petits Etats membres de la région Europe (Monaco, Andorre, San Marin, Islande et Luxembourg) consacrée à la préparation des contributions à Prepcom II (16 janvier 2003, Siège de l'UNESCO, Paris, France) ;
- (i) l'organisation de plusieurs réunions destinées à recueillir les vues des représentants de la société civile et des ONG sur les questions que le Sommet devrait traiter et sur leur association au processus préparatoire. Ce processus de consultation a été engagé en février 2002 par des réunions thématiques et s'est poursuivi par une réunion plénière (les 22 et 23 avril 2002). Un processus régional de consultation a aussi été lancé sous la forme d'un atelier de la société civile africaine (26 et 27 mai 2002, Bamako, Mali) ;
- (j) L'organisation sur le site Web de l'UNESCO d'un Forum de discussion en ligne à l'intention des organisations non gouvernementales et de la société civile, pour leur permettre de parler de leur apport à la Déclaration finale et au Plan d'action qui seront adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information (9 décembre 2002 - 15 janvier 2003).
- (k) La participation aux travaux du groupe de rédaction informel convoqué par le président du Comité préparatoire pour établir un document d'orientation en vue de PrepCom-II (13-16 décembre 2002).

Manifestations parallèles organisées par l'UNESCO

4. L'UNESCO prévoit actuellement l'organisation de plusieurs manifestations parallèles pour accompagner et soutenir le processus de décision politique durant le Sommet. Il s'agit de tables rondes, d'ateliers et d'une exposition.

5. En vue de sensibiliser encore davantage les Etats membres aux questions auxquelles l'UNESCO s'intéresse tout particulièrement dans l'instauration de la société de l'information en général et le processus du Sommet en particulier, le Directeur général compte organiser une table ronde ministérielle en marge de la 32e session de la Conférence générale, sur le thème "De la société de l'information à une société du savoir". Les débats sur ce thème devraient permettre de faire ressortir les principes qui sont considérés par l'UNESCO comme indispensables à l'avènement de sociétés du savoir équitables, à savoir la diversité culturelle, l'égalité d'accès à l'éducation, l'accès universel à l'information et la liberté d'expression.

Principes et actions proposés par l'UNESCO

6. Les éléments proposés par l'UNESCO pour figurer dans la Déclaration de principes et le Plan d'action procèdent de son mandat spécifique. Ce mandat l'amène à promouvoir le concept de *sociétés du savoir*, plutôt que celui de *société de l'information* mondiale, car il ne suffit pas de développer la circulation de l'information pour saisir les possibilités de développement qu'offre le savoir. Il faut donc envisager un projet plus complexe, plus global et plus complet, qui s'inscrive dans une perspective résolument axée sur le développement.

7. Ces propositions apportent des solutions aux trois principales difficultés à surmonter pour bâtir des sociétés du savoir : en premier lieu, réduire la fracture numérique qui ne fait qu'accroître les disparités de développement, en interdisant à des groupes et des pays entiers toute possibilité d'accès aux bienfaits de l'information et du savoir ; deuxièmement, garantir la libre circulation des

données, de l'information, des meilleures pratiques et du savoir ainsi que la possibilité d'y avoir accès dans des conditions équitables au sein de la société de l'information ; troisièmement, enfin, bâtir un consensus international sur les normes et principes nouveaux désormais requis.

8. Il y a quatre principes qui sont essentiels pour l'instauration de sociétés du savoir équitables :

- (a) la diversité culturelle
- (b) l'égalité d'accès à l'éducation
- (c) l'accès universel à l'information (appartenant au domaine public)
- (d) la liberté d'expression

9. De fait, les sociétés du savoir devraient s'appuyer fortement sur un engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et notamment la liberté d'expression. Elles devraient aussi garantir le plein exercice du droit à l'éducation et de tous les droits culturels. Dans les sociétés du savoir, l'accès au domaine public de l'information et au savoir à des fins éducatives et culturelles devrait être aussi large que possible. L'information devrait être de grande qualité, diversifiée et digne de foi. Le principe de la diversité des cultures et des langues devrait y occuper une place importante.

10. Pour concrétiser ces principes, l'UNESCO s'emploie à atteindre trois objectifs stratégiques : (a) faciliter l'accès au numérique et l'insertion sociale en développant l'utilisation des TIC aux fins du renforcement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et de la participation sociale ; (b) renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et de créations, prestations et échanges culturels dans les sociétés du savoir ; (c) améliorer les possibilités d'apprentissage par l'accès à des contenus et des systèmes de prestation diversifiés.

- (a) Faciliter l'accès au numérique et l'insertion sociale en développant l'utilisation des TIC aux fins du renforcement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et de la participation sociale

11. Des sociétés du savoir ne peuvent être équitables que si tous leurs membres, y compris les groupes défavorisés et marginalisés (personnes handicapées, peuples autochtones, personnes vivant dans l'extrême pauvreté), de même que les femmes et les jeunes, bénéficient également des TIC pour le renforcement des réseaux, le partage de l'information, la création de savoirs utiles et l'acquisition des compétences nécessaires pour vivre et travailler dans le nouvel environnement numérique.

12. Le recours aux TIC devrait être encouragé pour donner aux communautés locales les moyens de se prendre en charge et les aider à combattre la marginalisation, la pauvreté et l'exclusion, surtout en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA). Développer le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics devrait être l'un des grands objectifs des sociétés du savoir. Ces dernières devraient reposer sur la mise en commun de l'information et sur une participation véritable des groupes sociaux à divers niveaux.

- (b) Renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et de créations, prestations et échanges culturels

13. Pour être équitables, des sociétés du savoir devraient assurer équitablement la participation à toutes les formes de vie intellectuelle aux fins de l'éducation, la science, la culture et la communication. La production et la diffusion de matériels éducatifs, scientifiques et culturels et la préservation du patrimoine numérique devraient être considérés comme des éléments d'une importance cruciale dans les sociétés du savoir. Des réseaux de spécialistes et de cercles d'intérêt virtuels devraient être mis en place, car ils sont la condition de l'efficacité et de l'efficacit  des  changes et de la coop ration dans les soci t s du savoir.

(c) Am liorer les possibilit s d'apprentissage par l'acc s   des contenus et des syst mes de prestation diversifi s

14. Les TIC devraient contribuer au progr s qualitatif de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que du partage du savoir et de l'information. Elles sont susceptibles d'introduire davantage de souplesse dans le processus  ducatif pour r pondre aux besoins de la soci t . Il ne faut rien n gliger de ce qu'elles peuvent faire pour abaisser les co ts de l' ducation et am liorer les rendements internes et externes du syst me  ducatif. Les soci t s du savoir devraient offrir des possibilit s de les utiliser comme outils d'innovation et d'exp rimentation dans le processus de r novation de l' ducation.

15. Les TIC doivent  tre envisag es   la fois comme une discipline  ducative et comme des outils p dagogiques capables de rendre les services  ducatifs plus efficaces. Il faudrait engager un tr s large dialogue entre toutes les parties prenantes pour b tir un consensus aux niveaux national et international. Cela pourra d boucher sur des strat gies et des politiques d'expansion de l'acc s   l'enseignement et   l'apprentissage, de progr s dans le sens des objectifs de l'Education pour tous (EPT) au niveau national et de r novation des syst mes d' ducation formelle et non formelle.

Reprise de la position de l'UNESCO dans d'autres contributions

16. De nombreux pays, OIG, ONG et organisations de la soci t  civile ont des positions semblables   celles de l'UNESCO. On trouvera   l'annexe un aper u de quelques-unes d'entre elles.

17. Le Conseil ex cutif souhaitera peut- tre adopter une d cision libell e comme suit :

Le Conseil ex cutif

1. Ayant examin  le document 166 EX/19,
2. Approuve la strat gie de l'UNESCO destin e   faciliter l' volution de la soci t  mondiale de l'information vers des soci t s du savoir reposant sur les principes de la diversit  culturelle, de l' galit  d'acc s   l' ducation, de l'acc s universel   l'information et de la libert  d'expression ;
3. Demande aux Etats membres de l'UNESCO de faire toute leur place   ces principes dans la pr paration des deux r unions du Sommet (du 10 au 13 d cembre 2003   Gen ve et en 2005   Tunis) ;
4. Encourage le Directeur g n ral   continuer d'associer de pr s les organisations non gouvernementales et la soci t  civile au processus du Sommet mondial sur la soci t  de l'information ;
5. Prie le Directeur g n ral de lui rendre compte,   sa 169e session, des r sultats de la r union du Sommet tenue   Gen ve ;

ANNEXE

Principes de l'UNESCO repris dans les documents finals des grandes conférences préparatoires

	Accès universel à l'information	Accès à l'éducation	Diversité culturelle	Liberté d'expression
PrepCom I¹	Importance d'un accès universel favorisant à l'intégration la société de l'information	Education, mise en valeur des ressources humaines et formation	Priorité à la préservation de la diversité linguistique et de l'identité culturelle	Non mentionnée
Préconférence pour l'Afrique²	Etude et promotion de solutions appropriées adaptées à l'environnement des TIC, surtout en milieu rural ; mise en place de points d'accès publics et d'une dorsale africaine	Un ensemble de propositions concrètes d'utilisation des TIC dans l'enseignement et la formation en Afrique devrait être mis au point pour être présenté à la seconde session du Comité préparatoire	Il convient de promouvoir le multilinguisme et de préserver la diversité culturelle pour en faire le moteur du processus d'élaboration des contenus	Tout citoyen devrait se voir garantir la liberté d'expression et un accès protégé à l'information
Préconférence pour l'Europe³	Promouvoir l'accès universel à un coût abordable, l'amélioration des connexions, le développement à l'échelon local, les centres d'accès et les services publics locaux.	Développement des capacités personnelles par l'éducation et la formation ; acquisition de compétences intégrant les TIC ; apprentissage tout au long de la vie et formation continue ; possibilités nouvelles d'apprentissage en ligne	Promouvoir la diversité linguistique et l'identité culturelle ; recours aux nouvelles TIC pour stimuler le multiculturalisme et le plurilinguisme ; élargir l'éventail des contenus du domaine public	Il faut que toute personne exerce son droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris celui de ne pas être inquiétée pour ses opinions.

¹ 1er-5 juillet 2002, Genève (Suisse), <http://www.itu.int/wsis/preparatory/prepcom/prepcomI.html>.

² 28-30 mai 2002, Bamako (Mali), <http://www.geneva2003.org/bamako2002/>.

³ 7-9 septembre 2002, Bucarest (Roumanie), <http://www.wsis-romania.ro>.

	Accès universel à l'information	Accès à l'éducation	Diversité culturelle	Liberté d'expression
Préconférence pour l'Asie et le Pacifique⁴	Accès équitable en tous lieux à des contenus appropriés sous des formes accessibles, accès équitable et approprié pour tous aux infrastructures de réseaux d'information et de communication d'un coût abordable et d'un accès facile	Promouvoir l'utilisation des TIC pour le renforcement des capacités et le développement humain, y compris la culture informatique de base, en s'attachant tout spécialement aux besoins des personnes handicapées	Préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel de la région Asie-Pacifique à l'ère de l'information, ainsi que la diversité culturelle et linguistique	Création de cadres juridiques appropriés et transparents garantissant la liberté d'expression, la protection de la vie privée et la sécurité.
Préconférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁵	La société de l'information devrait servir l'intérêt général et tendre vers l'objectif du bien-être social L'accès aux TIC est indissociable de l'action menée pour bâtir une société de l'information	Mise en place et mise en route de réseaux, mesures des progrès et mécanismes innovants d'apprentissage en ligne Priorité à l'éducation des utilisateurs clés des TIC	La société de l'information devrait servir l'intérêt général et tendre au bien-être social en contribuant à ... la diversité linguistique et l'identité culturelle	L'existence de médias indépendants et libres... est une condition essentielle de la liberté d'expression et une garantie de pluralité de l'information

⁴ 13-15 janvier 2003, Tokyo (Japon), <http://www.wsis-japan.jp>.

⁵ 28-30 janvier 2003, Bavaro (République Dominicaine), <http://www.indotel.org.do/wsis/>.

	Accès universel à l'information	Accès à l'éducation	Diversité culturelle	Liberté d'expression
Préconférence pour l'Asie occidentale⁶	Elimination des obstacles sociaux et culturels qui s'opposent à la transformation en société nouvelle de l'information ; participation des femmes ; besoins spéciaux des communautés rurales et des couches pauvres de la population	Toutes les écoles, universités et autres institutions éducatives devraient avoir accès à l'Internet et au multimédia, formation des enseignants, mise en place de processus d'apprentissage en ligne et de réseaux d'apprentissage, développement des ressources humaines par l'éducation et la formation	Encourager la normalisation, la présence et la gestion de contenus numérisés en arabe sur les supports électroniques et l'Internet	Donner les moyens du gouvernement en ligne par l'accès à l'information, introduire la démocratie et la gouvernance en ligne dans les processus de décision des administrations locales et des gouvernements nationaux

⁶ 4-6 février 2003, Beyrouth (Liban), <http://www.escwa.org.lb/wsis/>.